

DEMANDE DE BOURSE MUNICIPALE “VILLES JUMELLES” 2017

La Ville de Clermont-Ferrand, participe, sous condition de ressources, aux frais de stage ou d'étude de plus d'un mois prévu dans le cursus universitaire des étudiants inscrits au sein d'un établissement d'enseignement supérieur clermontois dans l'une des Villes suivantes :

PAYS	VILLE	VILLE CHOISIE
Angleterre	Salford	
Allemagne	Regensburg	
Biélorussie	Gomel	
Écosse	Aberdeen	
États-Unis	Norman	
Espagne	Oviedo	
Portugal	Braga	

ÉTAT CIVIL	Nom	
	Prénom	
	Date de naissance	
COORDONNÉES	Adresse	
	Téléphone	
	E-mail	
CURSUS UNIVERSITAIRE	Université ou école	
	Filière	
	Diplôme préparé	
	Année d'étude dans le diplôme	
LE STAGE	Organisme d'accueil	
	Date exacte du début du stage	
	Date exacte de fin du stage	

ATTESTATION OBLIGATOIRE À FAIRE REMPLIR PAR LA PERSONNE RESPONSABLE DE LA SCOLARITÉ DE L'ÉTUDIANT

Je soussigné(e)(nom et qualité)
agissant en qualité de(fonction)

Certifie que Mme, M.(nom du candidat(e))
est régulièrement inscrit(e) aux cours de(année et cursus suivi)
et que son stage prévu dans son cursus se déroulera du .../.../..... au .../.../..... à

Fait à

Signature et cachet

Le

CONSTITUTION ET TRAITEMENT DU DOSSIER :

Le dossier est à remettre au plus tard le **vendredi 24 mars** au service des relations internationales de l'Université ou de l'école du candidat, qui le transmettra ensuite à la Ville de Clermont-Ferrand.

PIÈCES JUSTIFICATIVES À JOINDRE AU DOSSIER	Réservé à l'administration
Photocopie de l'avis d'imposition 2016 du foyer fiscal de rattachement du candidat ou s'il vit seul photocopie des avis d'imposition 2016 du ménage fiscal du candidat	
Attestation de quotient familial (QF) de la Caisse d'Allocations Familiales de rattachement de l'étudiant ¹	
Relevé d'identité bancaire du candidat	

¹ Pièce non demandée pour les étudiants étrangers

- Les dossiers incomplets ou transmis en retard ne seront pas instruits.
- Une bourse est accordée pour tout QF inférieur à 1500.
La demande est automatiquement rejetée si le QF est supérieur.
- Si une aide municipale est accordée, le candidat en est averti par mail après délibération en conseil municipal.
Cette aide est versée par virement bancaire.
- Dans le cas d'un refus après examen de son dossier en commission, le candidat en sera informé par mail.

Un candidat ne peut bénéficier que d'une seule bourse « Villes jumelles » sur l'ensemble de son cursus.

Je soussigné(e), Mme, M,

Certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements indiqués dans ce dossier et m'engage à rembourser les sommes perçues si pour quelques raisons que se soient je n'effectue pas le stage pour lequel j'ai obtenu une bourse municipale.

Fait à

Le

Signature de l'étudiant

Cadre réservé à l'administration	
Direction de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche, de la Vie Étudiante et des Relations Internationales 17-19 rue des Archers 63000 Clermont-Ferrand 04-73-42-13-90 enseignement-superieur@ville-clermont-ferrand.fr	
Dossier complet <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Dossier transmis pour décision <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non